

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019
Reçu en préfecture le 15/03/2019
Affiché le 15/03/19
ID : 031-213101181-20190312-D20190308-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

D. 2019/03-08 – FL – Compte administratif 2018 – Rapport

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'ODJ du 07 mars.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

L'exercice étant clos, M. DUPUY soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir un excédent global de clôture de **6 483 648.48 €**. Ce Compte a fait l'objet d'un rapport adressé aux conseillers municipaux avec les convocations.

Section de Fonctionnement.

Recettes de l'exercice : 8 135 134.23 €
Dépenses de l'exercice : 5 788 981.52 €
Excédent de Fonctionnement : **2 346 152.71 €**

Section d'Investissement.

Recettes de l'exercice : 3 752 141.27 €
Excédent d'Investissement 2017 : 5 910 364.93 €
Dépenses de l'exercice : 5 525 010.43 €
Excédent d'Investissement : **4 137 495.77 €**

Soit

Excédent de Fonctionnement : 2 346 152.71 €
Excédent d'Investissement : 4 137 495.77 €
Excédent global de clôture : **6 483 648.48 €**

Restes à réaliser en dépenses : 750 438.72 €
Restes à réaliser en recettes : 66 478.54 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 15/03/19

Recevoir
Levrault

ID : 031-213101181-20190312-D20190308-DE

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Receveur de Fronton, Trésorier de la Commune.

M. Le Maire quitte l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. DUPUY et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DONNER acte à Monsieur le Maire de la présentation des documents budgétaires.

ARTICLE 2 : DE DONNER quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 : D'APPROUVER et **ARRETER** les comptes tels que présentés en annexe.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



Daniel DUPUY

